

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE : CHAMBORAND,

- VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

- VU le procès-verbal de l'installation du Maire et des Adjoints en date du 20 MARS 2026 :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Michel BETOULLE, élu 1^{er} Adjoint, est délégué pour remplir les fonctions suivantes et signer les documents s'y rapportant :

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE

- CIMETIÈRE
 - ENTRETIEN DU MATÉRIEL ET DE L'OUTILLAGE ;
 - RESPONSABILITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE ;
 - RESPONSABILITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUX ;
- le 30 MARS 2026

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera transmis au Préfet de la Creuse et ampliation sera remise au Receveur Municipal et à l'intéressé.

P.E.C.

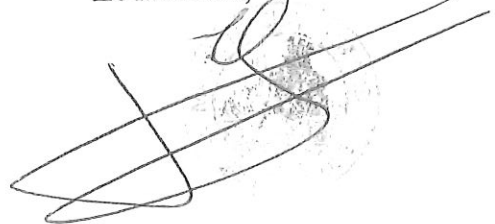
CHAMBORAND, le 25 MARS 2026

Le PREMIER ADJOINT,

Signature


Michel BETOULLE

Le MAIRE,



Jean-Marc GERBER

le 30/03/2026
Affiché

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE : CHAMBORAND,

- VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

- VU le procès-verbal de l'installation du Maire et des Adjointes en date du 20 MARS 2026 :
REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE

ARRÊTE

le 30 MARS 2026

ARTICLE 1^{er} : Madame Patricia GIGOU, élue 2^{ème} Adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions suivantes et signer les documents s'y rapportant :

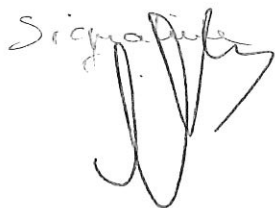
- COMMUNICATION et INFORMATION ;
- CONTACT avec les ASSOCIATIONS ;
- RESPONSABILITÉ DU FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE .

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera transmis au Préfet de la Creuse et ampliation sera remise au Receveur Municipal et à l'intéressée.

P.E.C.

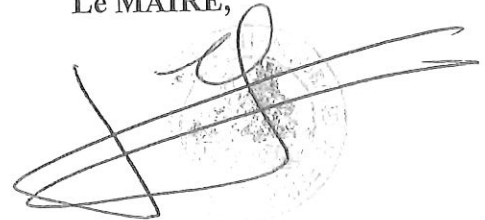
CHAMBORAND, le 20 mars 2026

La DEUXIÈME ADJOINTE,

Signature


Patricia GIGOU

Le MAIRE,



Jean-Marc GERBER

Affiché le 30/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE : CHAMBORAND,

- VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

- VU le procès-verbal de l'installation du Maire et des Adjoints en date du 20 MARS 2026 :

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Hervé POULAIN, élu 3^{ème} Adjoint, est délégué pour remplir les fonctions suivantes et signer les documents s'y rapportant :

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE

- RESPONSABILITÉ des STATIONS d'ÉPURATION ;
- RESPONSABILITÉ du PLAN d'EAU COMMUNAL ;
- RESPONSABILITÉ du PERSONNEL DE VOIRIE ;

le 30 MARS 2026

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera transmis au Préfet de la Creuse et ampliation sera remise au Receveur Municipal et à l'intéressé.

P.E.C.

CHAMBORAND, le 25 mars 2026

Le TROISIÈME ADJOINT,

Le MAIRE,

Hervé POULAIN

Jean-Marc GERBER

Affiché le 30/03/2026